

COMMENT POURSUIVRE LA MOBILISATION DANS LES ETABLISSEMENTS ?

En s'opposant à la répartition de la DHG

La présentation de la répartition horaire lors du CA est l'occasion de montrer aux parents d'élèves que la présentation de la réforme que leur a fait le ministère était mensongère :

- L'AP ne se fera que rarement en petits groupes,
- Idem pour les EPI.
- Montrer également que la co-intervention, qui devrait aller de soi pour un enseignement interdisciplinaire, n'aura que rarement lieu ou au détriment d'autre chose
- Que les dédoublements seront très rares
- Que le maintien du latin se fera en prenant sur les heures de marge de l'établissement
- Chiffrer le nombre d'heures qui manquent pour une réforme du collège correspondant à nos revendications .
- Voter contre la répartition proposée en essayant de rallier les parents d'élèves auparavant.(cf lettre page précédente)
- Présenter une motion lors de ce CA.

Nos revendications pour les collèges

- **Une carte scolaire volontariste**, qui vise la mixité sociale et scolaire dans tous les collèges.
- **Des grilles nationales** garantissant les horaires disciplinaires de façon à garantir l'équité entre les collèges.
- **La diminution des effectifs des classes.**
- **De l'enseignement en groupes** allégés dans toutes les disciplines.
- **La possibilité de concertation** dans les services.
- **Des programmes cohérents** qui fassent sens, avec une interdisciplinarité progressive, construite sur les disciplines et leurs programmes.
- **Une formation initiale et continue des personnels** leur donnant tous les outils pour leur permettre de diversifier leurs pratiques en vue de répondre aux exigences des programmes et aux difficultés des élèves.
- **Une amélioration des conditions de vie dans les collèges** : des vies scolaires renforcées et des équipes pluri-professionnelles complètes avec des moyens pour les faire fonctionner.

Exemple de motion à présenter en CA

Les membres du Conseil d'Administration du collège constatent que la dotation horaire allouée à l'établissement pour la rentrée 2016 ne permettra pas d'améliorer les conditions d'enseignement des élèves à la rentrée prochaine.

En effet, l'AP se déroulera sur les heures de cours, empiétant ainsi sur le traitement du programme disciplinaire. De plus, il s'effectuera en classe entière ce qui ne permettra pas de remédier efficacement aux problèmes rencontrés par les élèves.

Les EPI ne se feront pas en co-interventions comme il serait souhaitable pour un enseignement interdisciplinaire. Ils se dérouleront également sur les heures de cours ce qui posera les mêmes problèmes que l'AP.

Le nombre d'heures pendant lesquelles les élèves pourront travailler en petits groupes est très insuffisant : pour faire de la remédiation en AP, pour s'approprier les contenus et les méthodes de travail interdisciplinaire, pour manipuler dans de bonnes conditions en sciences expérimentales, pour pouvoir s'exprimer en langues vivantes, pour pouvoir offrir le latin à un maximum d'élèves, il manque heures.

Les membres du CA du collège n'approuvent pas la répartition horaire présentée et demandent que la DHG soit augmentée en conséquence.

Exemple de motion à présenter en CA et à adapter en fonction de la situation locale

COMMENT POURSUIVRE LA MOBILISATION DANS LES ETABLISSEMENTS ?

En sensibilisant les parents d'élèves aux conséquences de la réforme

Les enseignants du collège

Mesdames, Messieurs les parents d'élèves représentants au CA,

La réforme du collège prévue par le ministère malgré la contestation de nombreux enseignants est toujours prévue pour la rentrée 2016.

Les formations qui se multiplient actuellement sont loin de répondre à nos inquiétudes et nombre des questions pratiques que nous posons restent sans réponse et traduisent la mise en place forcée d'une réforme technocratique qui n'améliorera aucunement le collège de demain.

Il n'y aura pas davantage d'heures à effectif réduit pour vos enfants contrairement à ce que prétend la communication ministérielle.

L'accompagnement personnalisé n'en aura que le nom : il s'effectuera en prenant sur les horaires disciplinaires et souvent en classe entière.

Les enseignements pratiques interdisciplinaires, dont l'efficacité n'a pas été démontrée, seront également pris sur les horaires disciplinaires et demanderont une organisation complexe qui conduira à des emplois du temps qui risquent de comporter beaucoup d'heures de permanences.

La limitation pour vos enfants à 26 h de cours hebdomadaires, contre 28 h par exemple actuellement en 4ème, aura pour conséquence un encadrement scolaire moins important : ce sera moins d'heures de cours, plus d'heures de permanence (sans suffisamment de personnels de surveillance pour les encadrer) ou une sortie plus tôt du collège.

Loin de diminuer les inégalités, cette réforme les accentuera : les enfants des milieux favorisés auront du temps pour se cultiver, approfondir leurs connaissances, les autres seront davantage livrés à eux-mêmes.

Lors du prochain Conseil d'Administration, nous montrerons que la dotation horaire qui est attribuée à l'établissement pour l'an prochain ne permettra pas à vos enfants d'étudier dans de bonnes conditions.

Nous vous invitons à vous opposer avec nous à la répartition horaire qui sera proposée.

Nous restons bien entendu disponibles pour débattre avec vous de la réforme et de ses conséquences.

Modèle de lettre à adapter selon les circonstances.